

RESILIATION D'ABONNEMENT SERVICE DECHETS/EAU

ADRESSE DU LOGEMENT

Commune : Le Faou Pont de Buis les Quimerc'h Rosnoën
Adresse :
Complément d'adresse (étage/n° appartement/...) :

RENSEIGNEMENT ABONNÉ

Nom : Prénom :
N° de téléphone : e-mail :

DATE DE RESILIATION (justificatif à joindre) :

NOUVELLE ADRESSE

Nom : Prénom :
Adresse :
CP : VILLE :

RESILIATION SERVICE DECHETS

- Les bacs doivent rester dans le logement, vidés et nettoyés
 Le badge d'accès à la déchèterie et aux colonnes semi-enterrées est à restituer en cas de déménagement
hors de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime, sinon il sera facturé 5€.

Badge n° : Restitué le : Non restitué :

RESILIATION SERVICE EAU (Commune de Pont de Buis les Quimerc'h et Rosnoën uniquement*)

INDEX DU COMPTEUR A LA DATE DE DEPART :

*La commune du Faou est gérée par Véolia

PIECES A FOURNIR

- Copie de l'attestation de vente (sans montants)
Ou Copie de l'état des lieux de sortie signé des parties

DOCUMENT A TRANSMETTRE

Par mail : compta1@comcom-crozon.bzh

Par courrier : Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime
Antenne du Faou – Zone de Quiella – 29590 LE FAOU

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la collecte d'informations.

Les données sont strictement réservées à un usage interne au service environnement de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, et de rectification aux informations qui vous concernent.

J'ai pris connaissance des conditions de la mise en place des bacs roulants pour la collecte des Ordures Ménagères.

J'ai bien reçu le bac roulant qui m'était destiné

A :	Le :	Signature :
-----	------	-------------